

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article365>



La Mairie de Boissise-la-Bertrand s'inquiète

Le Domaine de Sainte Assise et les ondes

- Ma vie de sénatrice - Vie briarde - Santé et handicap -



Date de mise en ligne : lundi 17 juin 2013

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

J'ai rencontré Madame Pignoux, Maire de Boissise-la-Bertrand, et Monsieur Ménard, son adjoint chargé de l'urbanisme. Des ondes émises par le Domaine de Sainte Assise, terrain appartenant à la Marine Nationale va l'obliger à fermer la route de Saint-Leu, voie publique (VC n°3) quotidiennement empruntée par les riverains pour aller du village de Boissise à la gare de Cesson.

Un rayonnement qui ne date pas d'hier

Depuis 1991, la Marine Nationale a repris le Domaine de Saint Assise, historiquement exploité par Radio France et France Télécom. Mon beau-père était de ceux qui ont installé les gigantesques antennes de télé dans les années 1970.

Madame Pignoux et son équipe, ainsi que des associations locales comme l'association Développement Durable Notre Avenir, se battent depuis plusieurs années pour recevoir les résultats d'études concernant le rayonnement des ondes électromagnétiques diffusé par ces antennes.

Par voie de presse, l'Armée indique qu'il n'y a pas de danger particulier dû aux ondes pour la santé des riverains : les études prouveraient la conformité aux normes européennes.

Seine-Port avait, en 2004, répondu à une enquête publique à l'époque où la ville d'Evry voulait construire des immeubles au-dessus desquels seraient passés les faisceaux d'ondes sur la zone Sainte Assise / Brétigny. Cependant, la Mairie de Boissise-la-Bertrand n'a jamais pu avoir accès ni à ces études, ni à l'enquête publique.

Une technologique dépassée

Suite à divers échanges avec l'Amiral de Coriolis et la Préfète de Seine-et-Marne, il a été question que deux nouvelles antennes relai soient installées et mises en service pour augmenter le périmètre de diffusion vers les sous-marins nucléaires. Cela correspond donc à augmenter les signaux d'ondes électromagnétiques. Sans oublier que cette technologie semble obsolète puisque aujourd'hui on utilise les satellites pour effectuer ce type de communications.

La demande de la Mairie auprès de l'Amiral de Coriolis et de Madame la Préfète pour qu'une enquête publique soit menée auprès des Boissisiens, permettant de les renseigner sur les potentiels risques encourus, est restée sans réponse à ce jour.

La suite ?

Le transfert de gestion de la voie publique VC n°3 se fera le 15 juillet.

La Mairie invite ses concitoyens à se mobiliser et à lutter contre cette fermeture, surtout qu'aucune solution de financement d'une voie de contournement n'a été trouvée à ce jour, même si deux propositions ont été faites.

Dans le cadre du transfert de la route de Saint-Leu, l'agence des espaces verts, propriétaire du bois n'a jamais été consultée. Si un choix de voie de contournement doit être fait, l'agence doit revoir le patrimoine boisé. Alors, est-ce par crainte qu'il n'y a pas eu prise de contact ou est-ce un oubli ? Existerait-il une peur des associations environnementales locales ?

Les craintes de la Mairie se justifient pour plusieurs raisons :

- ▶ quels sont les risques sanitaires pour la population Boissisienne (mais aussi, celle de Cesson, de Saint-Leuâ€!) ? Quid des militaires et de leurs familles qui habitent sur le terrain où se trouvent les antennes ? Ne sont-ils pas susceptibles de connaître des répercussions des ondes sur leur santé en étant à proximité des pylônes ? Des préconisations spécifiques sont prises pour le bâti, mais on voit plein de jeux pour enfants à l'extérieur des maisons : qu'en est-il de leur santé ?
- ▶ Quid des chemins pédestres qui sont en cours de balisage par le Conseil Régional afin de permettre aux coureurs et marcheurs de prendre l'air à 400 mètres environ des antennes ?
- ▶ Qu'en est-il de l'accès des opérateurs comme Véolia et La Lyonnaise des Eaux ou EDF (le 20 000volts passe sous cette route) à la servitude ? Auront-ils les autorisations nécessaires ?
- ▶ Que se passe-t-il le jour où il y a un problème dans le coeur du village et que les riverains doivent être évacués comme cela a déjà été le cas par le passé ? Faudra-t-il attendre une autorisation militaire pour accéder à la voie ? Comment anticiper les situations d'urgence dans ces conditions ?



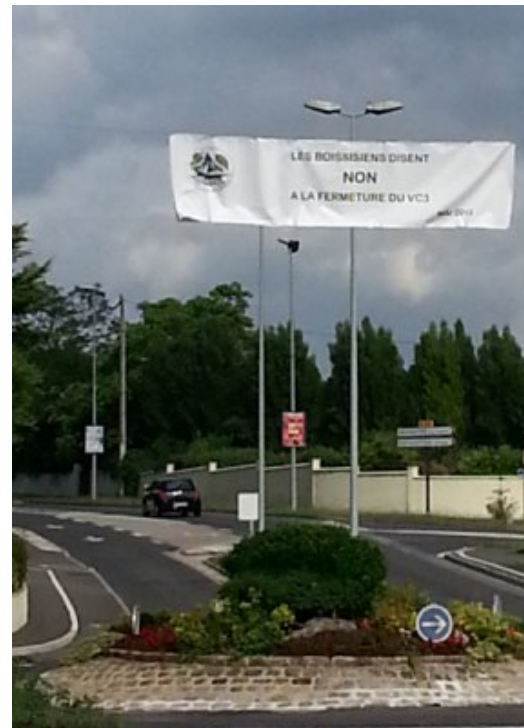
Les ondes inondent-elles ma permanence ? Photo : Emmanuelle Orvain

Le secret défense permet, semble-t-il, de cacher bien des informations à la Mairie pourtant fort demandeuse. mais les informations ainsi couvertes en relèvent-elles vraiment ?

Afin de « purger » l'angoisse distillée par le doute quant à l'innocuité des rayonnements et alors que l'armée prétend que des études ont été réalisées qui prouvent que les ondes émises sont dans les normes européennes, j'ai proposé à madame la Maire de saisir la [CADA \(commission d'accès aux documents administratifs\)](#) pour obtenir les résultats de cette étude!

Affaire à suivre donc !

[>](http://helene.lipietz.net/IMG/jpg/20130624_181301_567x600_.jpg "Bandrole de la Mairie pour lutter contre la fermeture de la VC 3")



Bandrole de la Mairie pour lutter contre la fermeture de la VC 3 Photo : Emmanuelle Orvain [>](http://helene.lipietz.net/IMG/jpg/20130624_181726_584x600_.jpg "Bandrole de la Mairie pour la création d'une voie piétonne sur les bords de Seine")



Bandrole de la Mairie pour la création d'une voie piétonne sur les bords de Seine Photo : Emmanuelle Orvain

Post-scriptum :

Le Domaine de Sainte Assise et les ondes

Si l'on en croit [l'article du Parisien du 16 juillet](#), chacun campe sur ses positions et le dialogue reste très difficile.